

Lecture des articles

Art. 1 et 2, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 77.

—

Motion M1124.11 Alfons Piller/Emanuel Waeber

(loi sur la péréquation financière intercommunale: adaptation de la péréquation des besoins)¹

Prise en considération (retrait)

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Gesetz über den Finanzausgleich: Über den neuen Finanzausgleich sprach man während rund 20, 25 Jahren. Man hoffte, dass es einmal ein solidarisches Zeichen gibt für unsere Rand-, Berg- und schwächeren Regionen. Aber da kam das böse Erwachen, war es doch für verschiedene Gemeinden eine massive Verschlechterung mit dem neuen System. In der Motion meines Kollegen Waeber Emanuel und von mir versuchten wir, die fehlenden und die nicht unbedingt geeigneten Kriterien zu ergänzen. In der Antwort des Staatsrates können wir detailliert entnehmen, dass er global gesehen eigentlich einverstanden ist. Ich habe aber das Gefühl, der Staatsrat sei momentan nicht motiviert, etwas zu unternehmen. Im Einzelnen gehen wir mit dem Staatsrat teilweise einig, dass das Kriterium «geotopographische Höhe» schwierig festzulegen ist wie auch die Kostenberechnung. Das Kriterium «Länge der Gemeindestrassen» hingegen ist für uns mittel- und langfristig ein Muss. Persönlich bin ich ein wenig erstaunt, dass es so schwierig sein soll, die Daten der Länge zu eruieren und dass diese bis heute noch nicht bekannt sind.

Im Weiteren möchte ich daran erinnern, dass der Staatsrat in den Diskussionen zum Gesetz über den neuen Finanzausgleich massiv versprochen und interveniert hat, gewisse Kriterien zu ergänzen und Lösungen zu suchen, um eine Gleichbehandlung aller Gemeinden zu erzielen. Ansonsten wäre es schwierig gewesen, in diesem Saal eine Mehrheit für dieses Gesetz zu finden. Wenn ich denke, bei den riesigen Distanzen innerhalb der Gemeinden- Wasserleitungsnetz, Abwasser-, Arableitungen in schwierigem Gelände – welche enorme Mehrbelastungen uns erwarten. Enorme Distanzen für die Kinder, Schule, Bachverbauungen, Renaturierungsprojekte, Strassennetz, dass man jedem Bewohner einigermaßen gerecht wird und jeden gleich behandeln kann. Und nicht zuletzt Strassenstücke, die bei der letzten Neuklassifizierung der Kantonalstrassen der Gemeinde als ein Geschenk geboten wurde: Ich bin noch heute schwermütig über dieses Geschenk und habe es noch nicht verdaut. Namentlich eine interkantonale Verbindung Zollhaus-Sangernboden, die riesige Kosten verursachen wird. Ich habe jedoch noch immer

¹ Déposée et développée le 17 juin 2011, BGC p. 1769; réponse du Conseil d'Etat le 8 mai 2012, BGC pp. 1357ss.

ein wenig Vertrauen in den Staatsrat und warte noch wie versprochen die drei Jahre ab, aber nicht länger. Ich habe jetzt den Puls gefühlt und habe mich neu entschieden und ziehe die Motion zurück, lasse es aber offen, dass wir zum gegebenen Zeitpunkt eine abgeänderte Motion einreichen werden, die ganz sicher das Kriterium «Länge der Gemeindestrassen» enthalten wird, wenn die Analysen vorliegen und die Überprüfung der Bevölkerungsdichte.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/
Nicolas Repond
(modification de la loi sur l'agriculture pour y
intégrer l'interdiction des OGM)¹**

Prise en considération

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Dans un premier temps, je me permets de relever, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, que la réponse à notre motion est technocrate et défaitiste. L'introduction dans la loi sur l'agriculture de l'interdiction de la culture des organismes génétiquement modifiés ne peut que renforcer une volonté, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs, de continuer à produire et à consommer des biens alimentaires sains, propres et sûrs, ceci en toute indépendance économique. Rien ne sera difficile à gérer, au contraire de ce qu'indique la réponse du Gouvernement, ceci d'autant plus que le moratoire sera très certainement reconduit pour cinq ans après 2013. Ceci signifie que pour l'Etat de Fribourg, il n'y aura aucune difficulté ou dépense supplémentaire pour appliquer cette disposition. Par contre, l'image de marque de nos produits du terroir sera, elle, d'autant plus porteuse. Ceci n'empêchera pas, bien au contraire, le gouvernement de s'investir sur le plan national et international et de jouer de son influence pour promouvoir la seule solution possible qu'est le rejet des OGM. Je signalerai tout de même que dans notre canton cinq communes se sont déclarées «Commune sans OGM». Elles se situent aux frontières cantonales. Je citerai aussi le canton du Tessin qui lui, de plus, est un canton frontalier. Il n'a pas été frileux, lui, pour interdire la culture de la mort.

Le mot que je viens d'utiliser est lourd de sens et grave, mais c'est celui qui peut le mieux imaginer les dégâts causés par les

OGM. Les enquêtes débouchant sur des rapports sérieux dans des pays qui se sont vendus à l'industrie chimique, et en particulier à Monsanto, nous dévoilent la face que l'on veut cacher au grand public. Avec un recul de plus de dix ans, on peut constater en Argentine, par exemple, l'étendue des dégâts causés par ce prétendu miracle OGM. Erosion très grave des sols, destruction de la biodiversité, exode rural et paupérisation des populations, augmentation de la consommation des pesticides, d'herbicides, en particulier du Roundup, ceci avec des problèmes associés dont, en particulier, un taux anormalement élevé des cancers. L'insoutenable envers du décor avec sa cohorte de tumeurs, de malformations de fœtus, de problèmes hormonaux et respiratoires, de leucémies ou de maladies spécifiques comme le lupus ou le purpura. Que ce soit en Argentine, au Paraguay, au Brésil et surtout aux Etats-Unis, les agriculteurs n'échappent pas à la mainmise des multinationales et à l'appauvrissement des sols. Le nombre des suicides dans ces pays au sein du monde agricole est inquiétant.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter cette motion pour, dans un premier temps, montrer l'exemple et notre combativité, comme l'ont fait le canton du Tessin et ces cinq communes fribourgeoises, ensuite pour éviter le pire dans notre pays. Nous devons être combatifs et ne pas se laisser impressionner par ce qui se passe ailleurs pour laisser aux générations futures un monde plus propre et plus sain.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Effectivement, c'est un sujet de grande importance et je pense que nous n'aurons pas le temps d'entrer dans tous les détails. Dans leur développement, les auteurs parlent de l'influence négative et de la rentabilité, de la qualité et aussi de l'indépendance des producteurs, c'est-à-dire des agriculteurs. Pour ce qui concerne la situation actuelle, ils relèvent que malgré des études poussées, on ne connaît pas les conséquences à long terme sur l'environnement et surtout sur la santé humaine et animale. Je dirais, pour nous, que c'est effectivement un élément d'une situation pas claire. On parle ici de faire une interdiction par le biais de la loi sur l'agriculture fribourgeoise. Mais on ne parle pas de la possibilité de l'importation. Alors, je pense que certains entrepreneurs ou certaines maisons se fourniraient ensuite à l'étranger, ce qui causerait à nouveau du tort aux agriculteurs de la région. Nous sommes de l'avis qu'effectivement c'est un élément qu'il faut régler au niveau suisse, cela a été dit par M. Dominique Corminbœuf.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose, au vu de tous ces éléments, de refuser cette motion.

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC p. 1773; réponse du Conseil d'Etat le 17 avril, BGC pp. 1360ss.